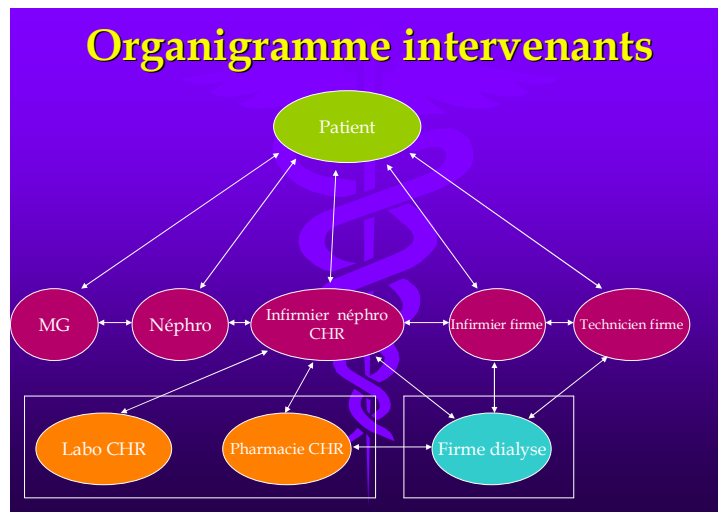


Rôle du médecin généraliste dans le suivi du patient hémodialysé à domicile

Dr. Luc Radermacher
Service de néphrologie
CHR Citadelle – Liège

Le traitement par hémodialyse au domicile même du patient ne peut être organisé qu'à plusieurs conditions. Hormis la motivation explicite du patient et obligatoirement d'un autre membre de son entourage qui assurera la supervision des séances, il y a des critères médicaux (co-morbidité limitée, contre-indication à la dialyse péritonéale, accès vasculaire sur fistule A-V, ...) et techniques (Infrastructure minimale : Arrivée / évacuation d'eaux, électricité, chambre spacieuse pour accueillir le moniteur et la mini centrale d'eau ainsi que la réserve de matériel, ...) stricts à respecter. L'accord du médecin traitant sera requis. Une fois la décision prise, plusieurs intervenants sont activés (voir organigramme) et l'écologie du patient et de son conjoint (3 à 4 mois dans l'unité d'autodialyse du CHR) peut commencer. C'est en effet eux-mêmes qui assureront les séances d'hémodialyses.



Le jour de la première séance au domicile, l'infirmier de dialyse, le néphrologue et le médecin traitant sont conviés sur place pour assurer le relais. Le néphrologue sera le relais médical du médecin traitant alors que l'infirmier sera le relais technique et hygiène du patient.

Le néphrologue reverra ensuite une fois par mois le patient en consultation au CHR afin de réajuster la prescription de dialyse et ajuster le traitement médicamenteux des complications liées à l'urémie (Surcharge hydro-sodée, HTA, anémie, acidose, hyperkaliémie, troubles du métabolisme phospho-calcique, ...). Rapport est envoyé à chaque visite au médecin traitant.

Le médecin traitant sera quant à lui le coordinateur de tous les problèmes de santé non néphrologique, en veillant à adapter les posologies de toute nouvelle médication à la dialyse (se référer au logiciel « Rénadaptor » offert le jour de la visite au domicile ou sur le site www.renadaptor.net). Pour un avis médical spécialisé, un néphrologue est à tout moment accessible via la garde de néphrologie du CHR, pour les urgences (Urgences du CHR : 042256041). Pour les problèmes moins urgents, une communication peut se faire avec le néphrologue référant, soit par téléphone durant les heures ouvrables via le secrétariat du service (042256244) soit par e-mail (prenom.nom@chrcitadelle.be) soit encore par

l'intermédiaire du carnet de communication fournis au patient. Le site internet du service (www.nephro-liege-chr.be) peut aussi être consulté pour des questions diverses.

Le succès de cette thérapie, qui réduit considérablement les contraintes imposées au patient, tient avant tout de la bonne communication et coordination entre les différents intervenants.